



ANIMAUX

Fourrière animale intercommunale

📍 11 CHEMIN RURAL N°1, ROUELLES
76610 LE HAVRE

☎️ 02 35 55 19 11

🕒 DU LUNDI AU VENDREDI : 10H30 À 13H30 (SAUF LES JOURS FÉRIÉS)

🏛️ ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE

La fourrière animale communautaire, maillon de la protection animale

Chaque année, entre 450 et 500 animaux sont récupérés et pris en charge par la fourrière communautaire.

Intervenir sur le terrain

Les agents de la fourrière recueillent sur le terrain les animaux signalés errants et les mettent en sécurité. Les animaux, principalement des chats et des chiens, sont placés dans un box individuel et nourris tous les jours. Un vétérinaire assure le suivi sanitaire au moins une fois par semaine. Lorsque l'animal est identifié, le propriétaire est contacté pour récupérer son animal.

Réunir l'animal et son maître

En moyenne, **70 % des chiens sont restitués à leur propriétaire**. Le chiffre est moindre pour les chats. L'une des raisons : nos amis félins sont souvent moins identifiés que les chiens. Pourtant, **l'identification de son animal de compagnie est obligatoire**. Elle permet à la fourrière de retrouver très vite les propriétaires d'animaux égarés.

Les tarifs de la fourrière

Pour récupérer votre animal à la fourrière, vous devrez vous acquitter des **frais de prise en charge** d'un montant de 30€, ainsi que d'un forfait de **10€ par jour de garde**, quel que soit l'animal.



Vous avez perdu votre animal

Un **[formulaire en ligne](#)** permet de donner des informations comme le lieu de disparition et la description de votre compagnon à quatre pattes. Ajouter une photo aide considérablement la fourrière dans ses recherches.

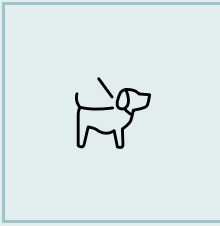
L'adoption

À compter de 8 jours ouvrés après sa prise en charge par la fourrière, s'il n'a pas été récupéré, l'animal est considéré comme abandonné et peut être proposé à l'adoption. La fourrière collabore avec trois associations de protection animale qui disposent d'un refuge :

- **la SHPA** (Société Havraise de Protection des Animaux), Chemin rural n°1, 76610 Le Havre (Tél : 02.35.53.28.81)
- **l'ABEC** (Amis des Bêtes d'Étretat et du Canton), Rue Colonel Raynal, 76790 Étretat (Tél : 06 70 96 17 21)
- **la SPA** (Société Protectrice des Animaux) **de Cabourg**, Avenue de l'Hippodrome, 14390 Cabourg (Tél : 02 31 28 09 71)

Campagnes de stérilisation des chats errants

La fourrière travaille également sur les campagnes de stérilisation des chats errants sur le territoire, en lien avec les amis des bêtes qui nourrissent les animaux. Stériliser les chats dits 'libres' freine la propagation des maladies, la surpopulation et l'engorgement des refuges. C'est un moyen de lutter contre la misère animale : un chat errant a une durée de vie de 2 à 5 ans, contre 15 à 20 ans pour un chat en famille.



Vous avez trouvé un animal errant

Contactez-la fourrière au **02 35 55 19 11**. N'oubliez pas de laisser vos coordonnées : vous serez recontacté si nécessaire.